



**Immobilier  
Solution**

# CRÉEZ VOTRE SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ en 3 étapes !

**Administration de biens immobiliers**

## 1 Conditions & Préparation

Réunions préparatoires.  
Conditions réglementaires.  
Propositions budgétaires.

## 2 Assemblée Générale

Organisation de l'AG.  
Conseil syndical.  
Règlement de copropriété.

## 3 Formalités Notariales

Enregistrement notarial.  
Constitution juridique du  
syndicat.

## Nos Avantages

- Gestion efficace, rigoureuse et transparente
- Communication directe avec votre syndic
- Accès à votre copropriété en ligne
- Intervention sur simple appel ou message

## Pourquoi créer un Syndicat de Copropriété ?

Pour améliorer les conditions de votre environnement résidentiel ! Agir rapidement dans l'intérêt de la copropriété. Faciliter la collaboration entre les copropriétaires. Mais aussi pour préserver votre patrimoine, assurer la maintenance des parties communes et garantir la sécurité des résidents.

**CONTACTEZ-NOUS**

 **0549 92 66 20**

 [contact@immobilier-solution.com](mailto:contact@immobilier-solution.com)

 [www.immobilier-solution.com](http://www.immobilier-solution.com)

 4 Rue Messabih Mekki, Gambetta, Oran



# Immobilier Solution

Vous en avez assez de la saleté ?  
De l'ascenseur en panne ?  
De l'insécurité ?

**CONTACTEZ-NOUS !**  
Nous avons la solution.



**Immobilier Solution** améliore les conditions de votre environnement. Nous créons votre syndicat de copropriété, nous entretenons et sécurisons votre immeuble, nous vous informons des activités de votre syndic.

## Comment **s'organiser** ?

Vous souhaitez prendre en charge la gestion de votre copropriété, mais certains de vos voisins ne veulent pas payer les charges mensuels pour entretenir votre copropriété.

**Et bien rassurez-vous !** La législation vous permet de réaliser votre projet si vous êtes au moins deux copropriétaires à vouloir créer juridiquement une association de copropriété. Vos voisins devront appliquer les décisions prises en assemblée générale.

Immobilier Solution vous accompagne dans toutes les étapes de création de votre syndicat de copropriété et vous assure une gestion rigoureuse, transparente et efficace.

## Nos services de **Syndic**



### **Assemblée générale**

Convocation, vote, PV, bilan et rapport.



### **Administration**

Gestion documentaire, relations extérieures.



### **Finances**

Budget, recouvrement des charges, banque.



### **Juridique**

Relations notariales, défense des intérêts.



### **Technique**

Réparations, nettoyage, jardinage, sécurité.



### **Résidents**

Communication, relationnel, services



Appelez-nous :

**0549 92 66 20**